



SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE  
COMMUNAUTÉ

# PLU<sup>i</sup>

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal



Jun - Août 2025

# ENQUÊTE<sup>^</sup> PUBLIQUE

**Appel aux citoyens**

C'est le moment  
de donner votre avis !

## Pourquoi le PLUi me concerne ?

Habitat, déplacements, économie, équipements, environnement... **Le PLUi va répondre à des enjeux qui touchent directement votre quotidien.** Le document est élaboré autour de **quatre objectifs principaux** pour le développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :



- Vers un **développement économique équilibré**,
- Vers un **renforcement de l'attractivité et un rééquilibrage du territoire** pour soutenir l'agglomération centrale et la vitalité des villages,
- Vers un **modèle de développement respectant les ressources, moins consommateur d'espace et plus sobre en énergie**,
- Vers une plus **grande solidarité humaine et territoriale**.

## Quelle est la période de l'enquête publique ?



L'enquête publique se déroulera du **lundi 16 juin 2025 au vendredi 1<sup>er</sup> août 2025**.

Les registres seront accessibles et consultables aux heures d'ouvertures des mairies. En complément, **des permanences avec des commissaires enquêteurs sont organisées sur tout le territoire** (plus d'information en page 3).

## Une enquête publique, c'est quoi et ça sert à quoi ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document réglementaire**. Son élaboration est encadrée par le **Code de l'environnement**.

Celui-ci demande à ce que le projet de PLUi arrêté **soit soumis à l'avis des communes, des personnes publiques associées, à l'Autorité environnementale ainsi qu'à l'ensemble des citoyens** avant son approbation.

L'enquête publique permet ainsi à ce que chacun puisse prendre connaissance du projet de PLUi, et puisse émettre des remarques.

Celle-ci doit se tenir selon un formalisme bien précis, qui a pour but de garantir **l'accès équitable à l'information de chaque citoyen**.



## Comment s'organise l'enquête publique ?



**EN MAIRIE** : l'intercommunalité a mis à disposition des ordinateurs ainsi qu'un registre papier pour permettre à chaque citoyen de venir consulter librement le document et d'émettre un avis, pendant les horaires d'ouverture des mairies au public. Dans cet ordinateur, vous pourrez retrouver :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- une cartographie numérique du PLUi, vous permettant de rechercher les règles applicables sur une parcelle ;
- l'accès au registre de contributions numérique.

Le dossier de l'enquête publique en format papier est également disponible à la mairie de Vinay aux heures d'ouverture au public.



### AU SIÈGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

le dossier d'enquête publique se trouve également à disposition du public, durant les horaires d'ouverture au public.

Vous pourrez retrouver :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique en format papier ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- une cartographie numérique du PLUi, vous permettant de rechercher les règles applicables sur une parcelle ;
- l'accès au registre de contributions numérique ;
- un registre de contributions en format papier.



**CHEZ SOI** : l'ensemble des éléments disponibles en mairie le seront également sur Internet. Vous pourrez donc participer à l'enquête publique depuis chez vous.

Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site [www.smvic-enquetepublique.fr](http://www.smvic-enquetepublique.fr) dès le premier jour de l'enquête publique et jusqu'à sa clôture. Vous retrouverez :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- l'accès au registre de contributions numérique.



# Permanences des commissaires enquêteurs en mairies

Toutes les permanences sont accessibles à l'ensemble des citoyens même si ce n'est pas leur commune de résidence.

- SIÈGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ**
  - vendredi 1<sup>er</sup> août de 14h à 17h
- L'ALBENC**
  - jeudi 19 juin 2025 de 9h à 12h
  - mardi 8 juillet 2025 de 9h à 12h
- AUBERIVES-EN-ROYANS**
  - jeudi 17 juillet 2025 de 15h30 à 18h30
- BEAULIEU**
  - vendredi 27 juin 2025 de 15h30 à 18h30
- BEAUVOIR-EN-ROYANS**
  - vendredi 27 juin 2025 de 14h à 17h
- BESSINS**
  - lundi 30 juin 2025 de 9h à 12h
- CHANTESSE**
  - mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 de 16h à 19h
- CHASSELAY**
  - mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 de 9h à 12h
- CHÂTELUS**
  - jeudi 10 juillet 2025 de 15h30 à 18h
- CHATTE**
  - lundi 30 juin 2025 de 9h à 12h
  - mardi 8 juillet 2025 de 13h à 16h
  - mardi 29 juillet 2025 de 9h à 12h
- CHEVRIÈRES**
  - mardi 17 juin 2025 de 9h à 12h
- CHORANCHE**
  - jeudi 10 juillet 2025 de 8h30 à 11h30
- COGNIN-LES-GORGES**
  - mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 12h
- CRAS**
  - lundi 30 juin 2025 de 14h à 17h
- IZERON**
  - mardi 8 juillet 2025 de 9h à 12h
- MALLEVAL-EN-VERCORS**
  - > En mairie de Cognin-les-Gorges
  - mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 12h
- MONTAGNE**
  - mardi 29 juillet 2025 de 14h à 16h30
- MONTAUD**
  - lundi 30 juin 2025 de 9h à 12h
- MORETTE**
  - jeudi 10 juillet 2025 de 15h à 18h
- MURINAIS**
  - jeudi 10 juillet 2025 de 9h à 12h
- NOTRE-DAME-DE-L'OSIER**
  - vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h
- POLIÉNAS**
  - vendredi 11 juillet 2025 de 15h à 18h
  - mardi 29 juillet 2025 de 9h à 12h
- PONT-EN-ROYANS**
  - mardi 24 juin 2025 de 9h à 12h
  - jeudi 10 juillet 2025 de 12h à 15h
  - mardi 22 juillet 2025 de 14h à 17h
- PRESLES**
  - vendredi 18 juillet 2025 de 15h à 18h
- QUINCIEU**
  - mardi 17 juin 2025 de 15h à 18h30
- RENCUREL**
  - vendredi 18 juillet 2025 de 9h à 12h
- LA RIVIÈRE**
  - mardi 8 juillet 2025 de 16h à 19h
- ROVON**
  - mardi 22 juillet 2025 de 9h à 12h
- SAINT-ANDRÉ-EN-ROYANS**
  - mardi 24 juin 2025 de 14h à 17h
- SAINT-ANTOINE L'ABBAYE**
  - mercredi 2 juillet 2025 de 9h à 12h
  - vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 de 9h à 12h
- SAINT-APOLLINARD**
  - mardi 22 juillet 2025 de 15h à 18h
- SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE**
  - lundi 16 juin 2025 de 16h à 18h
- SAINT-GERVAIS**
  - vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 de 9h à 12h
- SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER**
  - mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h
  - lundi 7 juillet 2025 de 9h à 12h
- SAINT-JUST-DE-CLAIX**
  - jeudi 26 juin 2025 de 9h à 12h
  - vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h
- SAINT-LATTIER**
  - lundi 23 juin 2025 de 9h à 12h
  - jeudi 10 juillet 2025 de 14h30 à 17h30
- SAINT-MARCELLIN**
  - lundi 16 juin 2025 de 9h à 12h
  - mercredi 16 juillet 2025 de 14h à 17h
- SAINT-PIERRE-DE-CHÉRENNES**
  - lundi 16 juin 2025 de 14h à 17h
- SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE**
  - lundi 30 juin 2025 de 16h à 19h
  - vendredi 11 juillet 2025 de 13h30 à 16h30
- SAINT-ROMANS**
  - vendredi 27 juin 2025 de 9h à 12h
  - lundi 30 juin 2025 de 14h à 17h
- SAINT-SAUVEUR**
  - mercredi 2 juillet 2025 de 13h30 à 17h
  - mercredi 30 juillet 2025 de 13h30 à 17h
- SAINT-VÉRAND**
  - vendredi 27 juin 2025 de 9h à 12h
  - lundi 7 juillet 2025 de 14h à 17h
- SERRE-NERPOL**
  - mardi 22 juillet 2025 de 9h à 12h
- LA SÔNE**
  - mardi 29 juillet 2025 de 13h à 16h
- TÊCHE**
  - jeudi 26 juin 2025 de 14h à 17h
- VARACIEUX**
  - vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h
  - mercredi 30 juillet 2025 de 9h à 12h
- VATILIEU**
  - vendredi 4 juillet 2025 de 14h à 17h
- VINAY**
  - mercredi 18 juin 2025 de 14h à 17h
  - jeudi 19 juin 2025 de 14h à 17h
  - vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 de 9h à 12h

> Le dossier de l'enquête publique en format papier est également disponible à la mairie de Vinay aux heures d'ouverture au public.

## Pour contacter les commissaires enquêteurs



### Par mail

smvic-enquetepublique@registre-dematerialise.fr



### Par courrier signé

Monsieur le Président de la Commission d'enquête  
Maison de l'intercommunalité  
7 rue du Colombier  
38160 Saint-Marcellin

(en précisant en objet de la lettre

« Enquête publique unique relative au PLUi de SMVIC »)



## UN PROJET QUI SE CONSTRUIT AVEC VOUS

L'élaboration du PLUi est un moment privilégié pour instaurer un dialogue continu entre les acteurs du territoire : élus, habitants, associations, usagers. L'objectif est d'informer et d'échanger sur les objectifs et la mise en œuvre de la démarche, pour associer chacun à chaque étape.

### S'INFORMER



Articles dans les magazines communaux et intercommunaux



Par voie de presse locale



Page internet dédiée à la démarche PLUi



Exposition dans le hall au siège de l'intercommunalité



Lettres d'information

### S'EXPRIMER



Registre de concertation papier au siège de l'intercommunalité



Page d'accueil du PLUi sur le site Internet de la communauté de communes

[www.plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr)



Par courrier signé adressé au Président de la Commission d'enquête

Pour en savoir + sur le PLUi et donner votre avis, scannez le QR code :

